

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2021

---

DELIBERATION N°

---

**LES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027 (CPEP)**

---

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 et son programme de mesures et le projet de SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures,

Vu l'énoncé du 11ème programme d'intervention de l'agence de l'eau,

Vu les délibérations de gestion des aides du 11ème programme d'intervention  
Ayant entendu l'exposé du Directeur général,

DECIDE :

**Article 1** :

**d'approuver** l'implication financière de l'agence de l'eau dans les projets de contrats régionaux couvrant le bassin Rhône Méditerranée et dans le contrat inter-régional du massif des Alpes,

**Article 2** :

**de se mettre** en capacité d'honorer les enveloppes financières prévisionnelles pour la période 2021-2027 à hauteur de **250 M€** d'aide, dans le respect des dispositions de son programme d'intervention,

**Article 3** :

**d'autoriser** le directeur général de l'agence à signer, le cas échéant, les documents contractuels relatifs aux CPER et à la convention interrégionale du massif des Alpes, après leur mise au point définitive.